



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 29 novembre 2018
Convocation des conseillers :
le 29 novembre 2018



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 7 décembre 2018

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Marc Baum, Conseiller

Le Conseil Communal;

Objet : 7.1.1. Acte de cession d'une parcelle sise "Rue Michel Lentz"; décision

Vu l'acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert de la société à responsabilité limitée DAROPARO SARL une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Rue Michel Lentz », n° 2541/19010, place voirie, d'une contenance de 9 ca;

Considérant que la cession se fait à titre gratuit vu que la parcelle fait partie de la voirie de longue date et dans le but de l'intégrer dans le domaine public communal, donc avec un but d'utilité publique;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'acte de cession d'une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Rue Michel Lentz », n° 2541/19010, place voirie.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 24.12.2018

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre